

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 17 novembre 1995

portant nomination d'un membre du Comité des régions

(95/548/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 ⁽¹⁾,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité est vacant à la suite de la démission de M^{me} A. Brandenburg-Vogelzang portée à la connaissance du Conseil en date du 7 novembre 1995 ;

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

DÉCIDE :

Article unique

M. A. B. Sakkers est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M^{me} Brandenburg-Vogelzang pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 1995.

Par le Conseil

Le président

P. SOLBES MIRA

⁽¹⁾ JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.